

## Communiqué de presse

*Dijon, le 21 mai 2026*

# Pose symbolique de la première pierre du chantier du barrage-réservoir de Panthier

**Jeudi 21 mai 2026, Violaine Démaret, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte d'Or, Jérôme Durain, président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or et Cécile Avezard, directrice générale de VNF, ont posé symboliquement la première pierre ouvrant officiellement le chantier de réhabilitation et de modernisation du barrage-réservoir de Panthier.**

### **Un financement partenarial de 15 M€ inscrit au CPER**

La réhabilitation du barrage-réservoir de Panthier représente un investissement total de 15 millions d'euros. Cette opération est inscrite au Contrat de plan État-Région Bourgogne-Franche-Comté (CPER).

Elle bénéficie d'un financement de l'État, via son opérateur VNF, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte-d'Or. L'État apporte 9 millions d'euros, tandis que la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département de la Côte-d'Or participent chacun à hauteur de 3 millions.

Voies navigables de France conduit ce chantier dans le cadre de son programme de modernisation et de régénération des ouvrages hydrauliques. Il s'inscrit dans une stratégie plus large de sécurisation des infrastructures, d'optimisation de la gestion de l'eau et d'adaptation du réseau fluvial aux effets du changement climatique.

### **Trois objectifs : sécuriser, restaurer, mieux gérer la ressource en eau**

Construit entre 1834 et 1836, le barrage-réservoir de Panthier représente à lui seul 80 % de l'alimentation du versant Saône du canal de Bourgogne, entre Pouilly-en-Auxois et Saint-Jean-de-Losne. En 2018, sa cote d'exploitation avait été abaissée à 13,03 mètres, en raison de la nécessité de mettre en conformité l'évacuateur de crues et de renforcer la stabilité d'une partie de la digue principale, réduisant la capacité de stockage du réservoir.

Les travaux engagés poursuivent trois objectifs principaux :

- Sécuriser durablement l'ouvrage, avec la construction d'un nouvel évacuateur de crues et le confortement des digues afin d'assurer la stabilité du barrage y compris en cas de crues exceptionnelles,
- Restaurer la capacité de stockage du réservoir. Le retour à la cote historique de 14,03 mètres permettra d'augmenter le volume d'eau stocké de 1,2 million de m<sup>3</sup>, soit une retenue totale de 8.3 millions de m<sup>3</sup>,
- Optimiser la gestion du barrage et fiabiliser sa capacité à alimenter le canal en eau, grâce notamment à la modernisation des outils d'instrumentation qui permettront de connaître en temps réel les données et à l'automatisation des vannes et des organes de manœuvre.

## **Un chantier au service du canal, de tous ces usages et de l'adaptation au changement climatique**

Au-delà de la sécurisation de l'ouvrage, la réhabilitation du barrage-réservoir de Panthier doit contribuer à une gestion plus fine de la ressource en eau. Le réservoir joue un rôle essentiel dans l'alimentation du canal de Bourgogne, mais également dans l'équilibre des usages de l'eau sur le territoire.

Le projet vise ainsi à fiabiliser la ressource nécessaire à la navigation, aux usages agricoles, et plus largement aux activités économiques et touristiques liées au canal.

De plus, en augmentant sa capacité de stockage, cela permettra de moins solliciter le barrage-réservoir de Grosbois-en-Montagne pour alimenter le canal, et ainsi y prélever un volume d'eau plus important pour alimenter la population en eau potable.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et d'épisodes climatiques plus marqués, cette opération constitue un levier d'adaptation. Elle doit permettre de renforcer les capacités de stockage et d'améliorer la disponibilité de l'eau lorsque les conditions hydrologiques deviennent plus contraintes.

## **Construction de l'évacuateur : la phase majeure de sécurisation de l'ouvrage en cas de crue**

La construction du nouvel évacuateur de crues constitue l'une des phases majeures du chantier. Cet équipement est indispensable à la mise en sécurité du barrage-réservoir, car il permet d'évacuer les débits excédentaires en cas de crue et de prévenir les risques de submersion et de rupture du barrage en cas de montée excessive du niveau d'eau.

Sa réalisation vise à mettre l'ouvrage en conformité avec les exigences actuelles de sécurité hydraulique. Elle s'accompagne du confortement des digues et de la modernisation des organes de manœuvre, afin d'améliorer le pilotage quotidien de l'ouvrage et sa capacité de réaction face aux situations hydrologiques exceptionnelles.

La remise en eau progressive du réservoir devrait débuter fin octobre 2026, et selon les conditions hydrologiques, le réservoir devrait être à nouveau opérationnel dès avril 2027.

## Chiffres clés

- 15 M€ d'investissement total
- 80 % de l'alimentation du versant Saône du canal de Bourgogne de Pouilly-en-Auxois à Saint-Jean-de-Losne
- 14,03 m : cote historique de retenue visée
- +1,2 million de m<sup>3</sup> d'eau stockée à terme, soit 400 piscines olympiques
- 600 000 m<sup>3</sup> : volume d'eau potable qui pourra être prélevé à Grosbois à l'issue des travaux sur Panthier. Actuellement, le volume d'eau prélevé est de 200 000 m<sup>3</sup>.

## CONTACTS PRESSE

### VNF Direction territoriale Centre-Bourgogne

Sébastien Beirnaert - sebastien.beirnaert@vnf.fr –  
Tél : 07 63 66 01 54

### Préfecture du département de la Côte d'Or

Cécile Hermier - pref-communication@cote-dor.gouv.fr –  
Tél : 03 80 44 64 05

### Région Bourgogne-Franche-Comté

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr -  
Tél : 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr -  
Tél : 03 81 61 61 08

### Département de la Côte-d'Or

Véronique Delery - veronique.delery@cotedor.fr -  
Tél : 06 45 00 03 19

## À propos de l'État et de son établissement public Voies navigables de France

**Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'Aménagement du territoire, Voies navigables de France (VNF) fait du fluvial un levier de développement des territoires.**

VNF est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières.

À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, VNF agit avec ses 4 000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires.

Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous.

En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.

**L'État fixe depuis 2020 à Voies navigables de France un contrat d'objectifs et de performance pour 10 ans** (actualisé tous les 3 ans), qui donne le signal d'une politique publique nationale volontariste et ambitieuse pour le développement du fluvial. Chaque année, l'État à travers son établissement public VNF, investit environ 300M€ sur le réseau navigable. Il fixe comme priorités à VNF l'optimisation de la gestion hydraulique du réseau, la modernisation des ouvrages, le développement du fret sur le réseau à grand gabarit, et partout le développement de partenariats avec les collectivités locales au regard des aménités positives apportées par la voie d'eau sur un territoire (prélèvements en eau, biodiversité, activités de loisirs, tourisme, etc.).



## À propos de la Région Bourgogne-Franche-Comté

**Les voies navigables de Bourgogne-Franche-Comté constituent un patrimoine riche de 1350 km répartis sur 10 voies navigables.** Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (2023-2028) porté par la Région a inscrit dans ses priorités l'ambition de faire de l'itinérance fluviale une destination d'excellence porteuse de sens, de diversité et d'éco-responsabilité.

Concrètement, cette action se traduit par :

- Le soutien à l'infrastructure à travers l'accompagnement des gestionnaires de la voie d'eau (VNF et le Conseil Départemental de Nièvre) ;
- L'accompagnement des projets d'investissement de développement touristique portés des collectivités ou des opérateurs touristiques ;
- Le soutien à l'ingénierie à travers le financement de poste dans le cadre des contrats de canaux ;
- L'animation de la filière en lien avec les différents partenaires à l'échelle régionale (Lab, réunion, groupe de travail).

Dans le cadre de sa contribution à l'entretien et à la modernisation de l'infrastructure du réseau, la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagne VNF à hauteur de 10M€ dont plus de la moitié concerne le canal de Bourgogne (CPER 2023-2027).

## À propos du Département de la Côte-d'Or

**Le Conseil départemental de la Côte-d'Or, chef de file des solidarités humaines et territoriales, est pleinement engagé, avec Voies Navigables de France, pour le développement des voies navigables et des projets de valorisation des cours d'eau et de leurs abords.** Ce travail commun s'appuie sur une convention-cadre pour la période 2023-2027, dont l'objet est de coordonner les efforts communs sur les thématiques relevant des compétences départementales, à savoir la résilience environnementale et la ressource en eau, la valorisation du patrimoine, le tourisme et les loisirs, la solidarité et le développement territorial, les solidarités humaines

Les actions déclinant ces thématiques s'inscrivent par ailleurs dans les stratégies mises en œuvre par le Département et notamment la Stratégie Départementale des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité, le Schéma cyclable et la Stratégie Départementale de l'Eau, déclinée dans le cadre du Plan Côte-d'Or Eau 2050.